

A Z TRANSPORT S.A.S.U

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3.000 euros

21 rue Jean & Marie Moinon // 75010 Paris.

RCS n° 848 493 623

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2024

L'an deux mille **vingt-quatre**,
Et le trente Mars à dix-neuf heures,

L'unique associé de la société A Z TRANSPORT société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 3.000 euros, s'est réuni, à l'adresse personnelle du président : 3, Allée Philibert Delorme – ETG 2 APP. Gauche - 93150 Le Blanc Mesnil, en assemblée générale extraordinaire spontanée.

Sont présents :

Monsieur HAFSI Khalid, né le 6 janvier 1989 à Paris 18°, demeurant, 3, Allée Philibert Delorme – ETG 2 APP. Gauche - 93150 Le Blanc Mesnil, de nationalité Française, associé unique et président à concurrence de 100 actions.

Total des parts présentes: 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'assemblée réunissant la totalité des actions peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur HAFSI Khalid préside la séance en sa qualité de président.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.
- Mise à jour des statuts.
- Pouvoirs à donner.

HVC

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie des statuts.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article L. 223-19 du Code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

la collectivité des associés décide de transférer le siège social de la société du 21, rue Jean & Marie Moinon // 75010 Paris, au 3, allée Philibert Delorme – ETG 2 APP. Gauche // 93150 Le Blanc Mesnil, à partir du 30 mars 2024.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, la collectivité des associés décide de modifier les statuts, de la façon suivante :

Article 4 - Siège social

A partir du 30 mars 2024, le siège de la société est fixé au :
3, allée Philibert Delorme – ETG 2 APP. Gauche // 93150 Le Blanc Mesnil

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HK

Troisième résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à Neuf heures trente.

Les soussignés reconnaissent que le rédacteur des présentes, n'est pas intervenu dans la négociation et n'a fait que rédiger, à leur gré, les conventions arrêtées par eux. Ils déclarent avoir signés les présentes or sa présence et le dégager de toutes responsabilités quant à leurs déclarations et énonciations. Ils déclarent également donner leur accord pour la rédaction des présentes faites à leur demande expresse et le déchargent de toutes responsabilités de ce fait.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Fait à **Le Blanc Mesnil**, le 30 mars 2024.

Monsieur HAFSI Khalid*

**Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*

Lu et approuvé


HN